

République Française

# VILLE DE BOUXWILLER

67330

04/2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**Séance du 15 mai 2018**

Sous la Présidence de M. Marc Heintz, 1<sup>er</sup> Adjoint

*Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 4*

**PRESENTS**

- \* M. HEINTZ Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint
- \* Mme ROTH Ruth, 2<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3<sup>e</sup> Adjoint
- \* Mme LAPORTE Véronique, 4<sup>e</sup> Adjointe
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5<sup>e</sup> Adjoint
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* M. MEISS Alain, Maire-Délégué de RIEDHEIM
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* M. FATH Stéphane
- \* M. FRITSCH Daniel
- \* Mme GATAUX Nathalie
- \* Mme GUNTHER Joëlle
- \* Mme HAMM Daniëlle
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Elodie
- \* Mme MEHL Louisa
- \* M. MEYER Marc
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma
- \* Mme SIEFER Astride
- \* M. SUTTER Mathieu, procuration à M. D. TOUSSAINT
- \* M. VEIT Bernard

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

- \* M. JANUS Alain, Maire, procuration à M. M. HEINTZ
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM, procuration à M. D. TOUSSAINT
- \* M. HUMANN Marcel
- \* Mme REIXEL Anny, procuration à Mme A. SIEFER
- \* Mme SCHWEITZER Laëticia, procuration à Mme S. JACKY

<b>MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES</b>
--

**Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Bernard Veit est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

**Point 2 : Compte-rendu de la séance du 5 avril 2018**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2018. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner**

1) Dossier N° 0018 : Bâti 10, rue du Magasin à Bouxwiller

- \* Section : 4
- \* Parcelle : 21
- \* Superficie totale : 1,32 are
- \* Prix de vente : 32 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0019 : Bâti 11, Quartier Romain à Bouxwiller

- \* Section : 10
- \* Parcelle : 18
- \* Superficie totale : 4,09 ares
- \* Prix de vente : 170 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0020 : Non bâti Lieu-dit "Ville" à Bouxwiller

- \* Section : 12
- \* Parcelle : 117
- \* Superficie totale : 5,27 ares
- \* Prix de vente : 1 200 €

Par 19 voix pour et 7 abstentions (Sylvie Jacky, Louisa Mehl, Elodie Mehl, Alain Meiss Marc Meyer, Marc Riehl, Bernard Veit) le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0021 : Bâti 1, rue des Seigneurs à Bouxwiller

- \* Section : 2
- \* Parcelle : 100

\* Superficie totale : 1,94 are

\* Prix de vente : 196 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0022 : Non bâti Lotissement Clos du Tilleul à Bouxwiller

\* Section : 11

\* Parcelle : 199

\* Superficie totale : 4,09 ares

\* Prix de vente : 48 900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0023 : Bâti 9, rue du Bastberg à Bouxwiller

\* Section : 8

\* Parcelle : 125

\* Superficie totale : 8,99 ares

\* Prix de vente : 210 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

**Point 4 : Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement de travaux de réaménagement du boulevard Koch**

La Commune de Bouxwiller et la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) ont décidé de lancer un programme de travaux visant à réaménager le Boulevard Koch à Bouxwiller.

Compte tenu de la compétence de la CCHLPP en matière de travaux de voirie, depuis le 1er janvier 2018, il a été acté que ce projet serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la CCHLPP. Une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement vise à clarifier les rôles de chacune des parties, à savoir :

- La Commune de Bouxwiller confie à la CCHLPP le soin de réaliser la totalité de l'opération et finance les travaux relevant des compétences communales (enfouissement des réseaux téléphoniques, pose d'un réseau d'eau pluviale...),
- La CCHLPP accepte la maîtrise d'ouvrage du projet dans le respect du programme des travaux et la répartition des charges financières incombant à chacune des deux parties.

La répartition provisoire des frais du projet se présente de la manière suivante :

Prestations	Montant HT	Dont à charge	
		de la CCHLPP et du CD67	de la commune
	a+b	a	b
<b>Travaux de voirie</b>	340 333 €	311 829 €	28 504 €
<b>Pourcentage</b>	100%	91,62%	8,38%
<b>Maîtrise d'œuvre (2,90%) au prorata des travaux</b>	9 870 €	9 043 €	827 €
<b>Frais annexes (prorata des travaux)</b>	1 798 €	1 647 €	151 €
<b>Total de l'opération</b>	352 000 €	322 519 €	29 481 €

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

**Point 5 : Demande de subvention pour des travaux sur le réseau d'eau potable Boulevard Koch**

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés Boulevard Koch, en raison de la vétusté des réseaux d'eau potable sur ce boulevard, sur la rue du Lichtenberg et Jardin Geyling , il est prévu de renouveler les réseaux AEP de ces voiries.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit (l'Agence de l'Eau Rhin Meuse participe à hauteur de 20% dans le cadre de ces travaux) :

Dépenses	€ HT
Travaux	109 714 €
<b>Total dépenses</b>	<b>109 714 €</b>

Recettes	€ HT
Agence de l'Eau Rhin Meuse	21 943 €
Ville de Bouxwiller	87 771 €
<b>Total dépenses</b>	<b>109 714 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

### **Point 6 : Demande de subvention pour des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du Centre Culturel**

Face aux incertitudes quant au devenir du Centre Culturel, il n'était pas prévu de travaux de mise en accessibilité de ce bâtiment dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé adopté en date du 10 septembre 2015. Néanmoins, pour répondre aux exigences de la réglementation et face aux besoins ressentis, des travaux de mise en accessibilité du bâtiment sont nécessaires, à savoir :

- le réaménagement des escaliers et de la rampe
- la pose d'une nouvelle porte avec l'unité de passage réglementaire.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

<b>Mise en accessibilité aux PMR du Centre Culturel</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>
Frais de Maîtrise d'œuvre	800 €
Travaux de réfection de l'escalier et d'aménagement d'une rampe aux normes	25 214 €
Remplacement d'une porte	3 755 €
<b>Total dépenses</b>	<b>29 769 €</b>

<b>Recettes</b>		<b>€ HT</b>
Etat (DSIL)	40%	11 908 €
Ville de Bouxwiller	60%	17 861 €
<b>Total dépenses</b>		<b>29 769 €</b>

Par 25 voix pour et une abstention (Louisa Mehl), le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions inhérente à l'opération.

### **Point 7 : Vente de terrain**

Monsieur Jérôme Lang, salarié de l'entreprise GCM, quitte la salle pour ce point.

Pour permettre une extension future, l'entreprise GCM souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 20 N° 400, lieu-dit Reiherwald, appartenant à la Ville, d'une contenance de 20,49 ares au prix de 1 750 € l'are. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une promesse de vente permettant à terme un transfert de propriété, si le futur PLUi permet cette extension. .

**Point 8 : Achat de terrain au Bastberg**

Madame Danielle Ruysen, habitant 9 rue de Londres à Strasbourg, souhaite céder à la Ville pour 1 € symbolique, un terrain de 35,41 ares situé au Bastberg dans le périmètre de protection des puits de captage d'eau potable (section 16 parcelle n°144).

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce pour cette acquisition et autorise le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété.

**Point 9 : Création de poste pour un agent d'entretien voirie espaces verts**

La Place du Château est régulièrement confrontée à des problèmes de propreté les week-ends et jours fériés. Pour pallier cette difficulté, il est proposé d'embaucher un agent qui effectuerait une heure de service, en début de matinée, les samedis, dimanches et jours fériés.

Par 23 voix pour, 2 voix contre (Danielle Hamm, Sylvie Jacky) et 1 abstention (Laetitia Schweitzer), le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet (2/35<sup>e</sup>) du 19 mai 2018 au 30 septembre 2018 (ce coefficient d'emploi permet de couvrir les besoins réguliers en WE et l'agent sera rémunéré en heures complémentaires pour les jours fériés).

**Point 10 : Création de postes de vacanciers**

Pour pallier la réduction des effectifs liée aux congés d'été, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe non titulaire au 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 347, indice majoré 325), du **2 juillet au 31 août 2018**, à temps complet (pour renforcer les services techniques)
- de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe non titulaire au 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 347, indice majoré 325), du **30 juillet au 17 août 2018**, à temps non complet (20/35<sup>e</sup>, pour remplacer l'agent d'entretien du Musée),
- de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe non titulaire au 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 347, indice majoré 325), du **16 juillet au 19 août 2018**, à temps non complet (32/35<sup>e</sup>, pour renforcer les services d'accueil de la Mairie et du Musée).

**Point 11 : Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'Ecole Marguerite Thiébold**

L'école élémentaire est porteuse d'un projet pédagogique visant au développement de la lecture par une approche multidisciplinaire (livre animé en 3D, animations musicales...).

La coopérative scolaire a sollicité la Ville pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 900 € participant au financement de ce projet dont le coût global se chiffre à 3 060 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le versement de cette subvention exceptionnelle.